



Puis je porter plainte contre mon département?

Par **EMMA95**, le **07/06/2010** à **22:23**

Bonjour,

Ma maison est située sur une départementale qui traverse l'agglomération où je demeure. Le flot continu des camions et autobus font vibrer ma maison du rdc au grenier. Nous sentons les vibrations au sol et la maison tremble. Toutes les fissures que nous avons rebouchées, il y a 6 ans réapparaissent les unes après les autres.

Le perron extérieur s'est totalement fissuré et se désolidarise de la maison. Pouvons-nous exiger que la route départementale soit refaite afin d'éviter ce type de désagrément et pouvons-nous exiger des dommages et intérêts pour réparer les nuisances dues à la route? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Krill**, le **19/12/2010** à **10:53**

Bonjour EMMA,

je suis exactement dans le même cas que vous, avez-vous trouvé une solution à votre problème?

je souhaite dans un premier temps faire jouer mon assurance habitation, mais également me retourner contre la commune et le département.

je suis preneur de toutes informations....

merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **19/12/2010** à **11:55**

Bonjour, c'est la [fluo]Direction interdépartementale des Routes de votre département [fluo]qu'il faut mettre en cause pour obtenir réparation. Une expertise des dégats et de leur imputation à l'ouvrage public (route nationale, département,...) sera nécessaire. Bon dimanche à vous.

Par **Krill**, le **19/12/2010** à **19:30**

Bonsoir jeetendra,

merci de votre réponse, mais pensez vous que je dois faire jouer mon assurance habitation pour "peut etre" avoir plus de poids contre 1 admnistration?